



# PAGE D'INFORMATIONS DE LA MAIRIE DE LE DOUHET

MARS 2022



## Communiqué de presse de Monsieur le Préfet de la Charente-Maritime : L'accueil des réfugiés Ukrainiens

L'offensive militaire de la Russie en Ukraine a contraint plusieurs centaines de milliers d'Ukrainiens à quitter leur pays.

Le Président de la République a souhaité que, partout en France, les services de l'Etat se mobilisent pour aider à répondre, en lien avec les collectivités et la société civile, aux besoins d'accueil et de prise en charge des ressortissants ukrainiens qui rejoindront notre pays.

Nicolas Basselier, préfet de la Charente-Maritime, a réuni le vendredi 4 mars, plusieurs élus du département pour faire un point sur la situation dans le département et organiser la réponse aux besoins de prise en charge des ressortissants ukrainiens.

A ce titre, le préfet a annoncé qu'il avait créé une structure dédiée, réunissant les services de l'Etat et le Conseil départemental. En lien avec les collectivités et les acteurs locaux, elle a vocation à coordonner l'accompagnement des personnes qui rejoindront notre département.

### Le recensement des offres d'hébergement des personnes morales (associations et entreprises)

Un formulaire numérique a été mis en ligne à l'adresse suivante: <https://www.demarches-simplifiees.fr/commencer/>

### herbergement-personne-morale-ukraine

Ce formulaire, hébergé sur le site démarches-simplifiées, est destiné à toutes les personnes morales qui souhaiteraient mettre à disposition des hébergements pour accueillir les ressortissants ukrainiens. Il permettra aux services de la préfecture, comme à la cellule Ukraine au plan national, de disposer en temps réel des informations sur les offres d'hébergement.

### Le recensement des offres d'hébergement des personnes physiques (initiative citoyenne, particuliers)

Les personnes physiques qui souhaitent accompagner des ressortissants ukrainiens sont invitées à se signaler sur le site <https://parrainage.refugies.info/>

Cette plateforme a vocation à recenser des initiatives d'aide de différentes natures (insertion professionnelle, éducation, rencontres/loisirs), en particulier les initiatives d'hébergement solidaire.

Les particuliers souhaitant accueillir ou accompagner des Ukrainiens sont invités à se signaler sur cette plateforme, qui recense les partenaires associatifs « de confiance » connus de l'Etat.

**Nous tenons également à vous rappeler que vous devez impérativement recenser les ressortissants Ukrainiens qui seront accueillis dans vos logements au secrétariat de la mairie.**

**rativement recenser les ressortissants Ukrainiens qui seront accueillis dans vos logements au secrétariat de la mairie.**

### Merci pour vos dons !

Un certain nombre d'entre vous avez déposé des colis de produits médicaux, paramédicaux, d'hygiène et autres à destination du peuple Ukrainiens.

Nous vous informons avoir déposé, mardi 15 mars 2022, tous vos dons afin qu'ils soient pris en charge par la protection civile dont le départ était prévu le même jour.

Au nom des Ukrainiens, nous vous remercions pour votre générosité.

### Fin de la collecte de dons

La Protection Civile, qui gère la logistique, vient de nous avertir que les stocks nationaux de dons répondent aux demandes de l'Ukraine et les besoins se tournent désormais vers du matériel spécifique.

Dans ce sens, le centre de collecte du parc des expositions de La Rochelle a fermé ses portes à la collecte afin de se concentrer sur le traitement logistiques de vos dons.

**C'est pour cela que nous vous informons que nous ne pourrions plus prendre vos dons.**

Cependant, vous pouvez continuer à donner vos dons à d'autres associations telles que la croix rouge, les restos du cœur ...

N° 3 Route de Saint-Jacques-de-Compostelle - 17100 LE DOUHET

Tél: 05.46.97.77.74 - E.mail: [accueil@ledouhet.fr](mailto:accueil@ledouhet.fr) - Page Facebook: Mairie de Le Douhet

Horaires d'ouverture:

Lundi - Mercredi - Vendredi : 09h à 12h et de 14h à 18h  
Mardi - Jeudi: 14h à 18h

## Les agents communaux :

### Merci pour tout

C'est la retraite !

Après André-Michel Odon, parti en retraite en 2019 après 22 ans passés au sein de l'équipe technique de notre commune, c'est au tour de Jean-Jacques Taillasson de faire valoir ses droits à la retraite.

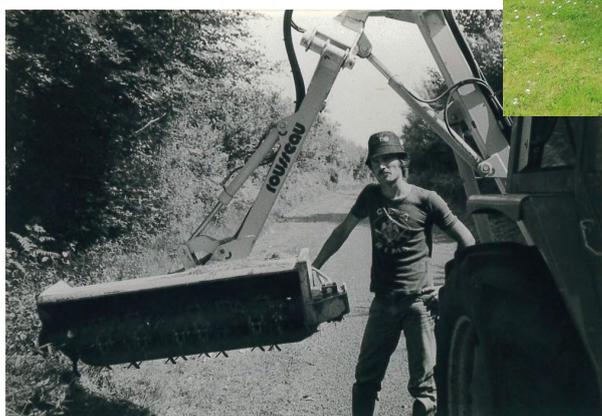
Agent depuis avril 1984, ce ne sont pas moins de 38 longues années que Jean-Jacques a consacré au service de notre municipalité et de ses habitants.

Nous les remercions chaleureusement et leur souhaitons une bonne et longue retraite et un repos bien mérité !

Une nouvelle équipe prend la relève !!!



*Bonne  
& HEUREUSE  
Retraite*



## Scolarité :

### Les inscriptions scolaires pour la rentrée 2022/2023

La campagne des inscriptions scolaires se déroulera cette année **du lundi 28 mars 2022 au mardi 31 mai 2022.**

Les dossiers seront à retirer au secrétariat de la mairie ou sur le site internet de la Communauté d'Agglomération de Saintes: <https://agglo-saintes.fr> > **L'agglo au quotidien** > **Enfance et famille** > **Inscriptions scolaires**

**Les dossiers d'inscriptions devront être complétés par les pièces justificatives suivantes :**

- Le livret de famille
- Le carnet de santé de l'enfant
- Un justificatif de domicile de moins de 3 mois
- La fiche sanitaire avec la date des vaccins à jour (une fiche par enfant)
- Le certificat de radiation en cas de changement

d'école

• L'attestation d'assurance responsabilité civile et scolaire

• Du formulaire de prélèvement SEPA ainsi que d'un RIB, si vous optez pour le prélèvement automatique

• Une attestation de quotient familial CAF ou MSA afin de bénéficier des tarifs adaptés à vos ressources.



## Les élections d'avril 2022 :

### Les élections présidentielles

L'élection présidentielle aura lieu les dimanches 10 avril et 24 avril 2022.

Pour voter, rendez-vous à la salle du conseil municipal de la mairie de 08 heures à 19 heures.

### Vos cartes électorales !

Vous avez dû, ou vous allez très bientôt, recevoir vos cartes électorales dans votre boîte aux lettres.

Pensez à détruire votre ancienne carte. Elle ne pourra plus être utilisée.

### Ma procuration en ligne

Une nouvelle téléprocédure intitulée « Maprocuration » a été ouverte par le ministère de l'intérieur pour tous les scrutins.

Ce dispositif constitue une réelle

modernisation de la procédure d'établissement des procurations.

Cette procédure partiellement dématérialisée est complémentaire à la procédure papier d'établissement des procurations de vote.

Pour ce faire, il vous suffit de faire la demande sur [www.maprocuration.gouv.fr](http://www.maprocuration.gouv.fr) et d'effectuer votre demande.

Vous recevrez un courriel avec une référence de dossier à 6 caractères qu'il faudra communiquer à n'importe quel commissariat de police ou brigade de gendarmerie.

Cette étape est indispensable pour que votre procuration soit validée.

## Vos conseillers :

### Le calendrier de permanence de votre conseiller mutualia et de votre conseiller numérique

Attention, nous tenons à vous informer que ce calendrier est susceptible de changer à tout moment.

**En vert:** Monsieur Yacoub, conseiller mutualia que vous pouvez contacter au 06.23.42.46.55

**En rouge:** Monsieur Joblet, conseiller numérique, que vous pouvez contacter au 06.37.13.16.73

FEVRIER	MARS	AVRIL	MAI	JUIN	JUILLET	AOÛT
1 MA	1 MA	1 VE	1 DI	1 ME	1 VE	1 LU
2 ME	2 ME	2 SA	2 LU	2 JE	2 SA	2 MA
3 JE	3 JE	3 DI	3 MA	3 VE	3 DI	3 ME
4 VE	4 VE	4 LU	4 ME	4 SA	4 LU	4 JE
5 SA	5 SA	5 MA	5 JE	5 DI	5 MA	5 VE
6 DI	6 DI	6 ME	6 VE	6 LU	6 ME	6 SA
7 LU	7 LU	7 JE	7 SA	7 MA	7 JE	7 DI
8 MA	8 MA	8 VE	8 DI	8 ME	8 VE	8 LU
9 ME	9 ME	9 SA	9 LU	9 JE	9 SA	9 MA
10 JE	10 JE	10 DI	10 MA	10 VE	10 DI	10 ME
11 VE	11 VE	11 LU	11 ME	11 SA	11 LU	11 JE
12 SA	12 SA	12 MA	12 JE	12 DI	12 MA	12 VE
13 DI	13 DI	13 ME	13 VE	13 LU	13 ME	13 SA
14 LU	14 LU	14 JE	14 SA	14 MA	14 JE	14 DI
15 MA	15 MA	15 VE	15 DI	15 ME	15 VE	15 LU
16 ME	16 ME	16 SA	16 LU	16 JE	16 SA	16 MA
17 JE	17 JE	17 DI	17 MA	17 VE	17 DI	17 ME
18 VE	18 VE	18 LU	18 ME	18 SA	18 LU	18 JE
19 SA	19 SA	19 MA	19 JE	19 DI	19 MA	19 VE
20 DI	20 DI	20 ME	20 VE	20 LU	20 ME	20 SA
21 LU	21 LU	21 JE	21 SA	21 MA	21 JE	21 DI
22 MA	22 MA	22 VE	22 DI	22 ME	22 VE	22 LU
23 ME	23 ME	23 SA	23 LU	23 JE	23 SA	23 MA
24 JE	24 JE	24 DI	24 MA	24 VE	24 DI	24 ME
25 VE	25 VE	25 LU	25 ME	25 SA	25 LU	25 JE
26 SA	26 SA	26 MA	26 JE	26 DI	26 MA	26 VE
27 DI	27 DI	27 ME	27 VE	27 LU	27 ME	27 SA
28 LU	28 LU	28 JE	28 SA	28 MA	28 JE	28 DI
	29 MA	29 VE	29 DI	29 ME	29 VE	29 LU
	30 ME	30 SA	30 LU	30 JE	30 SA	30 MA
	31 JE		31 MA		31 DI	31 ME

## Secrétariat de Mairie :

### Fermeture de la mairie

Nous vous informons que le secrétariat de la mairie sera ouvert du **lundi 11 avril 2022 au 15 avril 2022** aux jours et heures suivants:

- **Lundi 11 avril et Mercredi 13 avril** : de 09 heures à 12 heures et de 14 heures à 18 heures
- **Mardi 12 avril** : de 15 heures à 18 heures
- **Jeudi 14 avril et Vendredi 15 avril** : de 14 heures à 18 heures

*Merci pour votre compréhension*

## La RESE :

### Interruption de l'eau

La RESE vous informe que la distribution de l'eau sera interrompue le 06 avril 2022 de 08 heures à 17 heures. Cette coupure concerne les lieux-dits « Le Grand Chapitre », « Le Petit Chapitre », « La Tournerie » et « La Pitiè ».

## La médiathèque municipale « Le Marque-Page » :

### Le printemps des Poètes

Les bénévoles de la médiathèque municipale, vous invite au 24<sup>ème</sup> Printemps des Poètes.

Cela se déroulera le:

**Samedi 26 mars 2022 à 11 heures à la médiathèque.**

L'occasion de partager leur lecture sur le thème de l'Ephémère, puis de terminer par le verre de l'amitié.



## Papiers d'identité :

### La nouvelle carte nationale d'identité

Depuis 2021, une nouvelle carte nationale d'identité est apparue. Elle est plus sécurisée, plus pratique et son design modernisé.



Au format carte bancaire (comme le nouveau permis de conduire), elle comporte une puce électronique, hautement sécurisée, contenant une

photo du visage du titulaire et ses empreintes digitales.

Elle est également équipée d'un cachet électronique visuel permettant une lecture automatique. Cette nouvelle carte doit permettre de lutter contre la fraude et l'usurpation d'identité.

La durée de validité de la nouvelle carte est de dix ans, et non plus de quinze ans, pour respecter le règlement européen.

Attention, la date de validité de votre carte d'identité actuelle ne change pas, elle a toujours une durée de

15 ans.

A compter de 2031, si vous n'avez pas acquis le nouveau modèle, vous ne pourrez pas voyager dans les autres pays européens.

### Renouvellement de vos papiers d'identité

Les demandes de renouvellement de vos papiers d'identité ne se font plus auprès de votre Mairie de résidence, mais dans l'une des vingt-sept communes de Charente-Maritime dédiées.

Ne faisant plus les cartes d'identité, la Mairie ne dispose plus de formulaires. Il vous appartient de vous rapprocher de l'une des Mairies pour pouvoir en avoir un. N'oubliez pas de demander la liste des pièces à fournir !

Cependant, vous pouvez faire une pré-demande en ligne.

Pour cela, vous devez vous rendre sur le site internet de l'agence nationale (ANTS): [www.predemande-cni.ants.gouv.fr](http://www.predemande-cni.ants.gouv.fr)

## Associations :

### L'association des Parents d'Elèves

L'association des Parents d'Elèves organise un concours de palets:

le **samedi 14 mai 2022, à partir de 13 heures 30 à la salle municipale de Vénérand.**

Tournoi en doublette (15 euros la doublette)

20 équipes (un lot pour chaque participant)

Une buvette sera sur place.

Les réservations sont à faire au **06 35 58 44 34**

### Le Douhet en Fête



Assemblée générale prévue le **samedi 16 avril 2022 à 18 heures à la salle municipale « Val de la Jarretière »**

## Etablissement Français du Sang :

### Don de Sang

**EFES**  
Don de sang  
Le donateur  
Le receveur

**DON DE SANG**  
Sur RDV : [dondesang.efs.sante.fr](http://dondesang.efs.sante.fr)

**MAISON DU DON SAINTES**  
33 chemin des carrières de la Croix  
**JEUDI 14 AVRIL 14H30 - 19H**  
**VENDREDI 15 AVRIL 8H - 13H & 14H30 - 18H**

Accès : parking réservé aux donateurs  
**Attention changement de date**

[dondesang.efs.sante.fr](http://dondesang.efs.sante.fr) 0 800 744 100

PRENEZ  
RDV  
20220414

## Communauté d'Agglomération de Saintes :

### L'association des Parents d'Elèves

du 19 au 22 avril 2022

**ANIMATIONS VACANCES**

Activités sportives  
Activités culturelles

Pour les 6\*/15 ans  
\* à partir du CP

INSCRIPTIONS ET RÉSERVATIONS  
→ Espace Familles sur [www.agglo-saintes.fr](http://www.agglo-saintes.fr)  
+ d'infos : 05 46 98 24 65

En fonction de l'évolution de la situation sanitaire, les animations vacances peuvent être annulées. Tenez-vous régulièrement informés sur votre espace familles.

[www.agglo-saintes.fr](http://www.agglo-saintes.fr)

Saintes  
COMMUNAUTÉ D'AGGLOMÉRATION